

Formulaire d'inscription 2021-2022

ENFANTS - JEUNES - JEUNES ADULTES

ÉLÈVE Première inscription à l'EJMA Suit déjà des cours à l'EJMA

Nom :	Prénom :	Date de naissance :
Adresse :	NPA/Localité :	Sexe : <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M
E-mail :	Tél. fixe :	Tél. portable :
Facture payable en : <input type="checkbox"/> 1x <input type="checkbox"/> 2x <input type="checkbox"/> 4x <input type="checkbox"/> 8x La totalité de l'écolage doit être réglée avant la fin de l'année scolaire		

RESPONSABLE PAYEUR / REPRESENTANT LEGAL (si différent de l'élève)

Nom :	Prénom :	Sexe : <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M
Adresse :	NPA/Localité :	
Tél. privé :	Tél. portable :	Email. :

COURS INDIVIDUELS - DES 6 ANS

Pour les élèves sans connaissances musicales qui ne sont pas inscrits à un cours de théorie, l'inscription au cours individuel instrumental d'une durée minimum de 45' est **fortement conseillée**.

Jours disponibles : lundi - mardi - mercredi - jeudi - vendredi (entourer les jours qui conviennent sans garantie)	
Instrument (piano dès 7 ans, chant dès 14 ans) : Professeur souhaité (sans garantie) :	Durée souhaitée : <input type="checkbox"/> 30' <input type="checkbox"/> 45'
Instrument secondaire (si souhaité) : Professeur souhaité (sans garantie) :	Durée souhaitée : <input type="checkbox"/> 30' <input type="checkbox"/> 45'
Théorie individuelle (si souhaité) :	Durée souhaitée : <input type="checkbox"/> 30' <input type="checkbox"/> 45'

COURS COLLECTIFS ET ATELIERS (si connu, entourer le niveau qui convient ci-dessous)

INSTRUMENT

Enfants (4-13 ans)	Jeunes (14-20 ans)	Jeunes adultes (21-25 ans en formation)
<input type="checkbox"/> Atelier Jeunes (+10 ans) <input type="checkbox"/> Groupe vocal (+8 ans) <input type="checkbox"/> Initiation Willems I - II - III <input type="checkbox"/> Jeux percussifs <input type="checkbox"/> Minigroupe (7-10 ans) <input type="checkbox"/> Musique enfants I - II <input type="checkbox"/> Souffleurs <input type="checkbox"/> Théorie EJMA Enfants I - II - III - IV	<input type="checkbox"/> Atelier Jeunes <input type="checkbox"/> Comédie musicale <input type="checkbox"/> Groupe vocal (8-15 ans) <input type="checkbox"/> Souffleurs <input type="checkbox"/> Théorie EJMA Jeunes I - II - III - IV <input type="checkbox"/> Blues, Rock <input type="checkbox"/> EJMAO Ableton Live <input type="checkbox"/> EJMAO Logic ProX & Pro Tools <input type="checkbox"/> EJMAO Sonic Art, Max & Max for Live <input type="checkbox"/> EJMAO Electro Live <input type="checkbox"/> Electro-Pop <input type="checkbox"/> Funk-Motown (+18 ans) <input type="checkbox"/> Hip-Hop (+16 ans) <input type="checkbox"/> Latin/Salsa (+16 ans)	<input type="checkbox"/> Big Band <input type="checkbox"/> Chant Jazz <input type="checkbox"/> Chœur de l'EJMA <input type="checkbox"/> Ensemble vocal <input type="checkbox"/> Histoire du Jazz <input type="checkbox"/> Jazz <input type="checkbox"/> Jazz traditionnel <input type="checkbox"/> Metal <input type="checkbox"/> Piano Trio Jazz <input type="checkbox"/> Pop <input type="checkbox"/> Reggae <input type="checkbox"/> Songwriting <input type="checkbox"/> Souffleurs <input type="checkbox"/> Théorie EJMA Certificat I - II - III - IV <input type="checkbox"/> Théorie EJMAO

MERCI DE SIGNER EGALEMENT LE VERSO

Signature : _____

CONDITIONS GENERALES

NOUVELLE INSCRIPTION

Les élèves peuvent être inscrits par leur représentant légal dès l'âge de 4 ans (voir plan d'études). La priorité sera donnée aux élèves reconduisant leur inscription. Les nouvelles inscriptions doivent nous parvenir avant le **30 juin 2021**. Les élèves seront informés avant le 30 août 2021 de leur situation (cours confirmés et avec quel professeur). C'est l'enseignant qui confirmera les horaires durant la première semaine de la rentrée scolaire des écoles publiques. **Passé le 30 juin 2021, plus aucune inscription ne sera acceptée.**

INSCRIPTION RECONDUITE

Les élèves ayant suivi des cours lors d'une année sont, sauf avis de résiliation reçu par écrit au plus tard le 30 juin, automatiquement réinscrits pour l'année suivante (à l'exception de certains ateliers mentionnés dans la brochure). Les élèves réinscrits recevront, en fin d'année scolaire, un courrier récapitulatif qui leur permettra, le cas échéant, de modifier leur inscription ou de changer de professeur.

FRAIS

Pour les nouveaux élèves, un montant forfaitaire non remboursable de CHF 60.- couvrant les frais administratifs de l'année scolaire doit être versé au moment de l'inscription, afin que celle-ci soit prise en compte (joindre le justificatif du paiement à l'inscription). Ce montant n'est dû qu'une seule fois par foyer.

Aucun cours ne sera donné sans que l'inscription soit remplie et dûment signée par un représentant légal et que les frais administratifs soient versés.

Pour les élèves reconduisant leur inscription, les frais administratifs de CHF 30.- seront directement ajoutés à la facture.

ENGAGEMENT

Par son inscription, l'élève (le responsable payeur) s'engage pour l'année scolaire entière.

L'enseignement est réparti en deux semestres, le premier débutant en septembre et le second en février.

CHOIX DU PROFESSEUR

Lors de l'inscription, l'élève peut émettre un vœu relatif au professeur. Il en sera tenu compte dans la mesure du possible et des places disponibles.

CHANGEMENT DE PROFESSEUR

Seul un doyen peut autoriser un changement de professeur. La demande dûment motivée doit être formulée par écrit à l'administration de l'école.

ADMINISTRATION

Toutes les démarches administratives (inscriptions, annulations, demandes de transfert, changement

d'adresse, etc.) doivent être faites **par écrit et adressées au secrétariat** et non au professeur. En cas de litige, seules les motivations écrites adressées au secrétariat seront prises en considération.

ANNULATION

L'écolage pour une année est dû dans son intégralité **si l'inscription n'est pas dénoncée, par écrit, au plus tard le 30 juin précédant le début de l'année en cause.**

ABSENCES - DEMISSIONS

Les cours planifiés en début de semestre et ensuite annulés par l'élève ne sont pas remplacés. Ceux annulés par le professeur seront remplacés en fin de semestre, ou selon accord entre l'enseignant et l'élève. Si aucun remplacement n'est possible dans ce cas de figure, le cours sera remboursé en fin d'année. Si nécessaire, le professeur peut se faire remplacer par un autre enseignant. La Direction peut accorder des réductions pour de justes motifs (déménagement, problème de santé prolongé (plus d'un mois) attesté par un certificat médical, école de recrue); **le remboursement ne peut excéder le quart du montant du cours.** Les cours collectifs et ateliers ne sont pas remboursés.

TARIF

Les élèves domiciliés dans la ville de Lausanne bénéficient du tarif préférentiel «Lausanne», ceux domiciliés dans le canton de Vaud du tarif hors Lausanne. Les élèves ne résidant pas dans le canton de Vaud ne peuvent pas bénéficier du tarif subventionné. Merci de contacter le secrétariat pour l'obtention d'un devis.

PAIEMENT

L'écolage annuel est facturé en début d'année scolaire et est dû pour l'année entière. Lors de l'envoi d'un rappel, un montant de CHF 30.- est perçu. Les demandes d'échelonnement se font au moment de l'inscription et le paiement de la totalité de la facture doit être fait avant la fin de l'année scolaire en cours.

REDUCTION D'ÉCOLAGE

Dès l'inscription du 3^e enfant de la même famille, une réduction de 10% est accordée sur tous les cours individuels des enfants.

Afin de bénéficier du tarif Jeunes adultes, les élèves âgés de 21 à 25 ans devront fournir une attestation d'études avant le début des cours.

MATERIEL ET PHOTOCOPIES

Les frais d'achat de matériel (manuel de solfège, partitions, photocopies, métallophone, etc.) sont à la charge de l'élève.

Cette formule tient lieu de contrat et vaut reconnaissance de dette au sens de l'art. 82 LP.

Le soussigné déclare avoir pris connaissance du règlement, des conditions générales, des tarifs et s'engage pour une année complète), reconduit tacitement, sauf dénonciation reçue par écrit dans le délai prescrit. *(Pour les élèves mineurs, signature des parents ou du représentant légal OBLIGATOIRE)*

Date : _____

Signature : _____



ÉCOLE DE JAZZ ET DE MUSIQUE ACTUELLE

ELEVES MINEUR(E)S

FORMULAIRE D'AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE POUR ELEVE MINEUR(E)

A REMPLIR SI VOUS ÊTES RESPONSABLE D'UN(E) ÉLÈVE MINEUR(E) ÉTUDIANT À L'EJMA

J'autorise l'EJMA à diffuser exclusivement sur les supports gérés par l'école, des images de toutes natures, pédagogiques et/ou artistiques, de l'enfant sur lequel/laquelle j'exerce l'autorité parentale.

Je dispose d'un droit de retrait des vidéos et/ou photos en questions, en adressant une demande écrite en mentionnant les raisons du retrait du support multimédia au secrétariat.

Je soussigné(e) (parent/tuteur légal) :

Prénom/Nom : _____

Responsable légal de l'élève :

Prénom/Nom : _____

accepte les dispositions ci-dessus

refuse les dispositions ci-dessus

Ce document est à compléter, signer et à remettre au secrétariat avec le formulaire d'inscription.

Sans réponse de votre part, nous considérons que vous acceptez les conditions précitées.

Si plusieurs membres d'une même famille sont inscrits à l'EJMA, il est nécessaire de remplir et de signer un formulaire pour **chacun d'entre eux**.

Lieu et date _____ Signature _____

Empfangsschein / Récépissé / Ricevuta

Einzahlung für / Versement pour / Versamento per

Banque Raiffeisen
Lausanne-Haute-Broye-Jorat
1003 Lausanne

Zugunsten von / En faveur de / A favore di
CH91 8045 1000 0064 8223 9

Ecole de Jazz et de Mus. Actu. de Lsne
Rue des Côtes-de-Montbenon 26
1003 Lausanne

Konto / Compte / Conto 10-8060-7

CHF

6 0 . 0 0

Einbezahlt von / Versé par / Versato da

Einzahlung Giro

Einzahlung für / Versement pour / Versamento per

Banque Raiffeisen
Lausanne-Haute-Broye-Jorat
1003 Lausanne

Zugunsten von / En faveur de / A favore di
CH91 8045 1000 0064 8223 9

Ecole de Jazz et de Mus. Actu. de Lsne
Rue des Côtes-de-Montbenon 26
1003 Lausanne

Konto / Compte / Conto 10-8060-7

CHF

6 0 . 0 0

303

Versement Virement

Zahlungszweck / Motif versement / Motivo versamento

Frais administratifs 2021-2022

Élève(s) :

Einbezahlt von / Versé par / Versato da



Die Annahmestelle
L'office de dépôt
L'ufficio d'accettazione

780154410-0010956486-2/11-25/252-09982

000000000000000000000064822393+ 078045143>

100080607>

06.05.2019 TC

441.02